PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEILS MUNICIPAL DURANT LE

2ème SEMESTRE 2025

CM DU 07/07/2025

Afin de renouveler l'accord-cadre concernant la fourniture de gaz et d'électricité qui arrive à échéance le 31/12/2026, il y a lieu de le renouveler pour la période 2027-2030. La CCARB propose de constituer un nouveau groupement de commande. Une convention doit être établie qui précisera l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement pour la passation et l'exécution des marchés qui en résulteront.au groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité à la communauté de communes.

Le Conseil décide d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et de désigner la CCARB comme coordinatrice.

CM DU 26/08/2025

- La réfection de la rue du Canal a fait l'objet d'une décision lors des orientations budgétaires du début d'année et la maitrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'études SETUI de Colmar.

 Le chiffrage de l'avant-projet s'élevait à 90 395 € HT comprenant le lot VOIRIE et le lot ASSAINISSEMENT/EAUX PLUVIALES.

 Le Conseil décide d'attribuer le marché pour ces 2 lots à l'entreprise TORREGROSSA pour un montant de 71 743 €.

- Le Conseil décide de renouveler, pour la période 2025/2026, la convention d'objectif fixant les modalités et les conditions de partenariat entre les communes de WOLFGANTZEN et d'HEITEREN et la FDFCR68. Il approuve le budget prévisionnel présenté par la FDFCR68. Les charges (eau, gaz et électricité) seront facturées semestriellement à la commune d'HEITEREN au prorata des enfants inscrits de notre commune partenaire.

- Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la Société Protectrice des Animaux de COLMAR pour la période 2026-2028.

CM DU 07/10/2025

- Le Conseil décide d'approuver la convention de mise à disposition des infrastructures de la commune, terrain de football, douches, vestiaires à l'Association Sportive de SUNDHOFFEN.

 Les frais de fonctionnement (eau, gaz et électricité) seront facturés semestriellement. L'entretien du stade sera également à la charge de l'association.

- Le Conseil est informé de l'ouverture en 2026 d'une micro-crèche dans la commune. Un permis de construire dans le lotissement Katzenroth 4 a été déposé.